

Réseau

Musées & Mémoriaux des

Conflits Contemporains



ENSEMBLE : ECHANGER, APPRENDRE ET TRANSMETTRE

Le réseau

Créé en 2006, et composé actuellement de plus de 80 membres, le réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains (MMCC) est animé par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la défense.

Il a pour but de créer des synergies entre ses membres, de coordonner leurs initiatives et de faciliter leur insertion, à la fois dans le cadre de la politique menée par l'État pour contribuer à l'essor du tourisme de mémoire, et dans celle menée localement pour promouvoir les équipements.



Historial de la Grande Guerre © ADRT 80



Mémorial de l'Alsace-Moselle
© Mémorial de l'Alsace-Moselle



Musée de la Résistance en Morvan
© ARORM

La tête de réseau

La DMPA anime le réseau, assure son secrétariat, organise des actions en son sein, aide à la promotion et à la mise en valeur de ses sites, facilite les échanges entre ses membres et avec les autres partenaires.

La DMPA est aussi le référent national pour les outils de structuration du tourisme de mémoire, notamment en matière d'observation et de qualité.

Ses objectifs

- transmettre la mémoire des conflits contemporains (de 1870 à aujourd'hui)
- promouvoir et valoriser les lieux de mémoire
- créer des liens entre les professionnels du tourisme de mémoire
- favoriser le développement de projets communs
- aider à la formation et à la professionnalisation des équipes
- mutualiser les bonnes pratiques, les expériences, les outils...
- répondre ensemble à des questionnements communs



Ses actions

- des séminaires professionnels
- un espace d'échanges réservé sur Internet
- une visibilité sur le site Internet www.cheminsdememoire.gouv.fr
- des actions de promotion (supports de communication, participation à des salons...)
- des partenariats renforcés
- une participation active aux outils de structuration : Observatoire du tourisme de mémoire, démarche Qualité Tourisme spécifique aux lieux de mémoire, charte d'éthique...
- une mise en relation facilitée avec les autres acteurs du tourisme de mémoire

Devenir membre

Sont membres du réseau les **musées, mémoriaux et centres d'interprétation** en lien avec les **conflits contemporains** (1870 à aujourd'hui) qui en font la demande auprès de la DMPA, et qui :

- disposent d'un espace d'**accueil** et/ou d'un espace de **médiation** physique ;
- respectent les **valeurs** propres aux lieux de mémoire telles que définies dans la charte d'**éthique** ;
- s'impliquent dans les **outils de structuration** du secteur du tourisme de mémoire ;
- participent à la **dynamique** du réseau (échanges, communication, participation aux séminaires, alimentation de l'extranet...).



Les obligations

En tant que membre du réseau, vous devez impérativement respecter la charte d'éthique signée lors de l'entrée dans le réseau.

Et, dans la mesure du possible :

- communiquer annuellement vos données sur l'observatoire du tourisme de mémoire
- être attentif à la qualité de l'accueil de vos visiteurs
- être réactif quant aux demandes de remontées d'informations, de visuels, etc.
- participer aux actions du réseau

En cas de non respect évident des valeurs de la charte d'éthique :

- votre fiche sera supprimée du site internet *Chemins de Mémoire*
- vous perdrez accès à l'extranet du réseau
- vous ne serez pas autorisé à recevoir de soutien financier de la part de la DMPA
- vous ne serez pas autorisé à participer aux séminaires du réseau